



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 49174

Texte de la question

M. Jean-Yves Cozan attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la fiscalité applicable aux associations de type 1901 qui oeuvrent dans le domaine du tourisme social et culturel. Faisant suite à diverses procédures de contrôles fiscaux, en particulier pour l'application de la TVA, ces associations s'interrogent sur les règles communes applicables en la matière compte tenu de diverses situations constatées. En conséquence, étant donné également la démarche du Premier ministre, actuellement en cours, il lui demande quelle est la position du Gouvernement vis-à-vis de ces associations à vocations touristiques.

Données clés

Auteur : [M. Cozan Jean-Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49174

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1139